

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du lundi 06 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi six mai à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pagny-la-Ville, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique ordinaire, en salle de Conseil sous la Présidence de Mr Henri MAUCHAMP, Maire.

Présent : Mr MAUCHAMP Henri, Maire ; Mme BOULEHLAIS Emmanuelle, 1^{ère} Adjointe ; Mr GONNET Vincent, Mr ENOC Jonathan, Mr POISELET Kévin et Mr LORENZI François ; conseillers municipaux.

Absent excusé : Mr NICOLAS Alain

Absent : Mr REIS Antonio, Mme ORGELOT Anne et Mme BREVIER Virginie

Nombre de conseillers en exercice : 10 – **Nombre de votants** : 6 – **Quorum** : 6

Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Maire déclare la séance ouverte à 18H34

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du 15 avril 2024
- Changement point lumineux éclairage public
- Communications du Maire

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Mr GONNET Vincent et Mme BOULEHLAIS Emmanuelle, ont été désignés à l'unanimité, pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptés.

Arrêt du Procès-Verbal de la réunion de conseil municipal du 15 avril 2024

Le projet de Procès-Verbal a été adressé à chaque conseiller municipal, il est soumis à l'adoption du conseil municipal.

Le projet de Procès-Verbal ne donnant pas lieu à commentaires, le conseil municipal,

ADOpte,

A l'unanimité le projet de Procès-Verbal du 15 avril 2024.

Pour : 6 – Abstention : 0 – Contre : 0

Délibération n° 11-2024- : changement des points lumineux de l'éclairage public.

Lors du conseil municipal en date du 03 avril 2024, le Maire informe l'assemblée de l'augmentation annoncée par SICECO, concernant la facture de l'éclairage public.

Une augmentation de 80% est annoncée pour l'année 2024, le Maire demande à l'assemblée de réfléchir et adopter une décision afin de réduire le coût de cette facture, les élus débattent et décident finalement de consulter les habitants afin de recueillir leur avis, et ce, afin de pouvoir statuer en toute connaissance de leurs attentes et besoins.

Quelques semaines plus tard, SICECO transmet un devis pour changer chaque point lumineux avec des ampoules LED dernières générations, ces travaux permettant une économie de 35% à 40% sur les factures futures.

Chaque conseiller municipal a reçu le devis de SICECO.

Ce devis propose le changement de 109 points lumineux avec des ampoules LED dernières générations pour un montant de 5697,11€ restant à charge de la collectivité.

SICECO peut intervenir rapidement afin de réaliser les travaux.

Mr LORENZI indique que ces travaux seront rentabilisés sur un peu plus de deux ans.

Mr Gonnet : « Je serais bien revenu sur 1 lampe sur 2 »

Mr GONNET explique que certaines communes sont équipées de lampes LED avec détecteurs de présence, et qui se déclenche automatiquement.

Mr ENOC : « ça va éclairer blanc ? »

Le Maire : « Oui »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VALIDE, à l'unanimité le devis SICECO pour le changement des points lumineux avec des ampoules LED dernières générations.

POUR : 6 – ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

Délibération télétransmise en Préfecture le 16 mai 2024

Publiée sur papier le 16 mai 2024

Le Maire présente à chaque conseiller municipal un exemplaire de la maquette pour une consultation citoyenne concernant le devenir de l'ancienne école Rue Truchot.

Mme BOULEHLAIS suggère que la deuxième phrase du second paragraphe soit retirée afin de voir si les idées mentionnées à ce paragraphe seront suggérées par les habitants, et si ça fait ressortir un réel besoin.

Elle explique également qu'il est indiqué que ces projets n'ont pas aboutis, ce qui peut freiner des habitants à suggérer un projet identique.

Mr ENOC et Mr MAUCHAMP souhaitent le maintien du paragraphe.

Mr LORENZI pense que sur le principe, il serait intéressant de voir ce qu'il ressort de cette consultation citoyenne sans citer d'idées dans le texte, qui de plus, n'ont pas abouties.

Mr POISELET : « On peut l'enlever, moi ça ne me dérange pas »

Mr GONNET : « le retrait du paragraphe, ça me convient »

Le Maire informe qu'il a contacté la MICA afin de faire évaluer les travaux car le tarif estimatif lui semble « énorme ».

Le Maire : « elle ne sera pas vendue chère »

Mr GONNET : « Vu le prix des travaux, les gens préfèrent faire du neuf »

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de voter afin de trancher sur le retrait ou non de cette phrase inscrite au second paragraphe, et mentionnée dans la maquette « Consultation Citoyenne » présentée aux élus ; et décide à la majorité des suffrages exprimés le retrait de celle-ci.

POUR : 4 – ABSTENTION : 0 - CONTRE : 2

Ce point n'étant pas inscrit à l'ordre du jour, celui-ci n'est pas répertorié au registre des délibérations.

Mr LORENZI revient sur la consultation citoyenne concernant l'éclairage public, en précisant qu'il faut maintenir ce projet et joindre le document au verso de la consultation citoyenne pour l'ancienne école située Rue Truchot, en expliquant pour quelles raisons le conseil municipal sollicite l'avis de la population.

Le Maire demande aux élus : « Est-ce qu'on s'arrête au devis validé pour le changement des ampoules ou souhaitez-vous prendre une autre décision ? »

Mr LORENZI rappelle que l'économie ne sera visible que dans un peu plus de deux ans.

Mme BOULEHLAIS : « je pense que la solution 1 lumière sur 2 était un bon compromis »

Le Maire demande aux élus quels choix ils souhaitent proposer aux habitants.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de proposer dans la consultation citoyenne, la suppression totale de l'éclairage public chaque samedi, le 13 juillet, 24 et 31 décembre ou l'extinction de l'éclairage à 22H00 au lieu de 23H00.

Mr le Maire précise à l'assemblée que les choix proposés ne feront pas bénéficier de grosses économies.

Communications du Maire

Problème de cohabitation entre voisins :

Au niveau de la chicane de stationnement Grande rue, certains voisins occupent plusieurs places de parking avec leurs voitures, ce qui provoque un manque de place pour que tous les riverains puissent avoir accès à ce parking.

Des problèmes de crevaisons à répétition sont survenus, à la suite de semis de clous de tapissier.

Mme BOULEHLAIS suggère à Mr le Maire, dans le cas où, la situation ne s'arrangerait pas entre les riverains concernés, d'envisager de prendre un arrêté afin d'attribuer une place à chaque maison, ce qui éviterait tout conflit, si chacun avait une place de parking « attitrée »

Cérémonie du 8 mai :

Le Maire rappelle que le rdv cour Mairie est fixé à 9H45, arrivée à 10H00 au monument, il demande des volontaires pour confectionner quelques grignotines pour le pot offert après la cérémonie, trois élus répondent positivement.

Le Maire, Mme la 1ère Adjointe, et Mr Gonnet.

Tous les élus présents lors de cette séance ont informé le Maire de leur présence lors de la cérémonie du 8 Mai.

Élections européennes du 9 juin prochain :

Le Maire demande aux conseillers présents de se positionner pour la tenue du bureau de vote.

Tous les conseillers présents se sont positionnés.

Remplacement chaudière à fuel :

La chaudière à fuel alimentant le bâtiment communal prend de l'âge. Une réflexion a été faite pour un éventuel transfert de la chaudière qui se trouve dans l'ancienne école rue Truchot, Beaucoup plus récente et qui a peu servi. Le Maire a consulté l'entreprise Vital Confort, pour avoir l'avis d'un spécialiste, il s'avère que du fait qu'elle ne fonctionne plus depuis un certain temps, le foyer intérieur soit corrodé, et provoquerait de grosses fuites de fuel. Pour Vital Confort cette chaudière est inutilisable !

Publication des Procès-Verbaux :

Le Maire rappelle que tous les PV sont publiés dans leur intégralité sur le site de la commune Et ce, dans les délais impartis, ils sont également publiés sur le panneau d'affichage communal Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H26.


La délibération 11-2024 a été examinée au cours de cette séance ou étaient présents Mr MAUCHAMP Henri ; Maire, Mme BOULEHLAIS Emmanuelle ; 1^{ère} Adjointe, Mr POISELET Kevin, Mr ENOC Jonathan, Mr GONNET Vincent et Mr LORENZI François ; conseillers municipaux.

Les secrétaires de séance :

Mr GONNET Vincent



Mme BOULEHLAIS Emmanuelle



Le Maire


En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées au cours de cette séance a été affichée à la mairie le lundi 13 mai 2024.